

5532/123

Rubens (attr. à)

Abraham et Isaac

M. Spiegel

Av. Longchamp.

RÉCÉPISSÉ

Sprengels

Je reconnais avoir repris possession de ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du

Bruxelles, le 2 - 4 1914.

*Pour moi-même
L. Van Houcke*

Tableau disposé en me
d'un prêt:

"Abraham et Isaac"
attrib. à Rubens

(autres Jers chez M. Lagae)

Une

Exposition de Faïences

et de

Porcelaines Bruxelloises

aura lieu au Palais d'Egmont, en Mai 1923, à l'initiative de la Ville de Bruxelles et sous le patronage de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges

□ □ □

Les personnes désireuses d'exposer sont priées de s'adresser :

Pour les Porcelaines :

à M. BRUYLANT, avoué, rue De Wynants, 29
ou à M. LOWET, conseiller à la Cour d'appel, rue
Souveraine, 87.

Pour les Faïences :

à M. DANSAERT, avocat, rue du Prévôt, 122
ou à M. MESDACH DE TER KIELE, avocat, rue
d'Arlon, 86.

5532/123

prêt sans suite

Bruxelles, le 16 octobre 1923.

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que la Commission directrice en sa séance de lundi a émis un avis défavorable à l'entrée au Musée, à titre de prêt, du tableau "Abraham et Isaac" que vous avez soumis à son examen. Elle estime que le prêt de tableaux à nos collections tel qu'un arrêté ministériel en a réglé l'usage doit être réservé à un petit nombre d'oeuvres d'intérêt exceptionnel. Voulez-vous avoir l'obligeance de faire reprendre le tableau par les soins des établissements Mommen.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Léon SPIEGELS,
196 avenue Longchamps,
BRUXELLES.